



Plaidoyer pour la conservation du patrimoine par Jean-Paul Rolland

En France, nous avons 44 000 monuments recensés, faut-il les laisser tomber ? Abandonner ces trésors architecturaux à l'outrage du temps et des hommes ? Renoncer à protéger cet héritage du passé et ces savoir-faire qui sont le conservatoire des métiers d'art français ?

Ce serait assurément une faillite intellectuelle, une faute morale, une erreur politique, un non sens économique et un hara-kiri culturel !

La notion de monument historique date de la Révolution. Les premiers défenseurs du patrimoine sont l'abbé Grégoire et qu'Alexandre Lenoir, spécialiste de l'histoire médiévale. Ils remueront ciel et terre pour sauver les monuments royaux de la destruction des sans-culottes. Les élus du peuple appelleront également, tour à tour, à faire table rase du passé (Ancien Régime) et à conserver le patrimoine comme partie intégrante de l'identité nationale. Le terme « vandalisme » apparaît en 1793 pour dénoncer ces destructions. Au même moment, les biens confisqués à l'Église, puis à la noblesse et à la Couronne, acquièrent le statut de « biens nationaux » : ils sont le patrimoine de la Nation qui a désormais la responsabilité de choisir ce qui mérite d'être transmis aux générations futures.

En 1825, Victor Hugo publie « Guerre aux démolisseurs » ; le roi Louis Philippe Ier nomme dès 1830, un inspecteur des monuments historiques, Ludovic Vitet (1802-1873).

Victor Hugo écrit : « Quoique appauvrie par les dévastations révolutionnaires, par les spéculateurs mercantiles et surtout par les restaurateurs classiques, la France est riche encore en monuments français. Il faut arrêter le marteau qui mutile la face du pays. Une loi suffirait, qu'on la fasse [...] Il y a deux choses dans un monument : son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde. C'est donc dépasser son droit que de le détruire ».

Ce texte est réédité en 1832 après le sac de l'Archevêché (dévastation de Notre-Dame de Paris et de l'archevêché en février 1831). À deux reprises, le 29 juillet 1830 lors de la révolution qui a renversé la monarchie de Charles X et les 14 et 15 février 1831 à la suite de l'émeute de St Germain l'Auxerrois, on constate encore de la casse. Il s'insurge contre les dévastations des édifices nationaux et appelle du même coup à la sauvegarde des monuments historiques.

Ludovic Vitet sera remplacé par Prosper Mérimée en 1834.

En 1887, la loi sur la conservation des monuments historiques est officialisée sur le plan juridique. C'est le principe du « classement » qui est rendu systématique pour tout monument présentant un intérêt national du point de vue de l'Histoire et de l'art.

En 1913, les biens privés sont également classés.

En 1962, André Malraux fait voter une loi qui vise à protéger les centres villes en créant des « secteurs sauvegardés ».

Les États sont invités à conserver, restaurer et valoriser leur patrimoine. Ainsi :

- La Charte d'Athènes de 1931, puis en 1998 par le Conseil européen, des urbanistes donnent des prescriptions pour l'aménagement des villes. Il s'agit d'un manifeste pour la restauration des monuments historiques définissant, chemin faisant, une identité européenne ;
- La Charte de Venise 1964 pour la conservation et la restauration des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien ;
- La Fondation du Patrimoine, fondée en 1996, a pour objectif d'assurer la préservation du patrimoine de proximité et d'une manière générale du patrimoine ne relevant d'aucun des régimes juridiques de protections existantes.

Pourquoi certains de nos monuments sont tombés dans l'indifférence totale ? L'indifférence dont sont aujourd'hui victimes certains de nos monuments est une anomalie de l'âme, une apathie de la conscience, la répudiation de tout élan ou de tout orgueil !

Pour quelle raison le patrimoine intéresse-t-il si peu nos gouvernants ? Pourquoi continue-t-il, année après année, à être le parent pauvre du ministère de la Culture ? En vertu de quoi mérite-il d'être mis de côté au profit de l'audiovisuel ?

Et pourtant, ce serait investir dans une « industrie » prometteuse et génératrice d'emploi ! Renoncer à sauvegarder nos monuments reviendrait à renier notre passé et notre mémoire, précipiter la disparition de savoir-faire inestimable. Toutes ces connaissances disparaîtraient avec des milliers d'emplois sans les précieux chantiers du patrimoine, avec des métiers d'excellence. Il faut montrer que les métiers du patrimoine sont des métiers d'avenir, attractifs, formateurs, rémunérateurs et surtout des métiers de passion.

Comment arbitrer les choix à l'heure où le patrimoine est une variable d'ajustement ?

Comment entamer les démarches de demandes de subventions car les demandeurs sont souvent effrayés par l'ingénierie administratives et souvent préfèrent renoncer ! La juste contrepartie si l'on obtient ces subventions, c'est l'ouverture au public, au minimum 40 jours par an. Sans oublier, le corollaire dont certains se passeraient volontiers, en surcoût des devis imposés pour les monuments classés, par le choix d'entreprises hautement spécialisées... Lorsque l'on s'intéresse au patrimoine, il faudra s'attendre à trouver sur sa route les « sachant » et si vous n'êtes pas du sérail vous serez très souvent rabroués !

Le patrimoine est un trait d'union entre le passé, le présent et l'avenir. Comme le disait notre célèbre Eugène Viollet le Duc : « Restaurer un édifice n'est pas seulement l'entretenir, le réparer ou le repeindre... Le meilleur moyen de le préserver, c'est de lui trouver un emploi ».

Beaucoup de décideurs préfèrent « faire moderne » en posant avec des œuvres contemporaines et des artistes vivants plutôt que de rendre hommage à l'héritage du passé. On peut être respectueux du patrimoine et soutenir la création contemporaine. Nous sommes désormais tous empêtrés dans une culture de l'instantané. Pour nos aïeux, en revanche, le temps était tout ! C'est lui qui mettait un terme aux guerres, qui produisait les récoltes, lui encore qui édifiait les monuments. Nous ne pouvons pas traiter le temps qui passé avec indifférence, car lui n'est pas indifférent à l'égard de nos édifices !

Et dans bien des cas, une intervention mineure réalisée à temps, peut prolonger considérablement la vie d'un édifice. A l'inverse, si nous n'intervenons pas, que nous attendons la dernière minute, nous connaissons le résultat : un coût des travaux jugés trop élevé, disproportionné par rapport à l'intérêt artistique ou historique du bâtiment ou du site outragé par les ans et parfois par les hommes. Il ne faut jamais remettre à plus tard les travaux d'entretien, car les coûts sont alors exponentiels. Ne fermons pas les yeux sur l'effet du temps qui passe car c'est alors faire montre d'un formidable mépris qui peut être assimilé au vandalisme qui avait cours pendant la Révolution. Il est toujours moins cher d'entretenir que de restaurer. Les dépenses de fonctionnement sont toujours moins élevées que celles d'investissement.

Hommage à ceux qui tentent de maintenir avec une piété filiale, tels des gardiens du temple dont ils ne sont que les dépositaires temporaires. Les propriétaires des vastes demeures auxquelles leur famille a laissé une empreinte qui ressemble à une âme, se jettent corps et bien dans une folle aventure pour l'amour de ces vieilles bâtisses.

Et honte aux puissances économiques et financières qui se moquent d'enlaidir notre pays.

On s'habitue à la beauté, à la majesté de nos œuvres et leur manque ne se fait sentir que lorsqu'elles ne sont plus là, ou que nous nous sommes absentés.

On peut rappeler que le patrimoine c'est de l'Art, de l'Histoire et de la Culture à portée de la main, partout en France et en particulier dans nos zones rurales car un bon nombre de nos trésors s'y trouvent. Le patrimoine transcende les idéologies et les sensibilités politiques. Il est notre unique rempart contre un monde que beaucoup souhaiterait uniforme ! Sauver le patrimoine, c'est nous sauver nous-mêmes.

Jean Paul ROLLAND